

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
Commune de QUINCEY 70000

Accusé de réception en préfecture
070-217004332-20260428-D-24-2026-BF
Date de télétransmission : 30/04/2026
Date de réception préfecture : 30/04/2026

Nombre de membres :

en exercice: 15

présents : 14

votants : 13 (Mr BIDOYEN ne participe pas au vote)

L'an deux mille vingt-six, et le vingt-huit du mois d'avril à dix-neuf heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 21 avril 2026, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

Etaient présents :

M. Bruno BIDOYEN, Mme Lucie REYNAUD, M. Christian CHAUSSALET, Mme Véronique BATISSE, M. Gilles GARDIENNET, Mme Céline RENARD, M. Pierre ARTAUX, Mme Anne ROUSSEY, Mme Amandine PILLOT, M. Philippe MARIOTTE, Mme Estelle HURET, M. Jean-Christophe TRIMAILLE, Mme Marion LECONTE, M. Christian FEDI.

Absent non excusé : /

Ont donné pouvoir : - M. El Houssaine AMENHAR à M. Bruno BIDOYEN

- /

Mme Véronique BATISSE a été élu(e) secrétaire

OUVERTURE DE SEANCE

Le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

COMPTE FINANCIER UNIQUE CCAS 2025

24/2026

Le Maire, rappelle à l'assemblée que le C.F.U. est un document unique commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». Le C.F.U. provisoire est établi en fin d'exercice par l'ordonnateur et transmis au service de gestion comptable pour fiabilisation et enrichissement des états comptables.

Le vote du C.F.U. constitue l'arrêté des comptes, il est le document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable. Tout comme le compte de gestion, et le compte administratif, il doit être approuvé avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Cette précision apportée, Madame Lucie REYNAUD, Première Adjointe en charge des finances, présente au conseil municipal les résultats de la gestion budgétaire pour l'exercice 2025 qui sont en parfaites concordance avec les écritures de comptes de la trésorerie pour le même exercice.

Le bilan s'établit comme suit :

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025	
Fonctionnement	
Dépenses	12 415.74 €
Recettes	10 575.00 €
Résultat de l'exercice 2025	-1 840.74 €
Report de l'exercice 2024	3 747.46 €
Résultat de clôture	1 906.72 €

Madame Lucie REYNAUD, Première Adjointe en charge des finances, procède au vote du compte financier unique. Monsieur Bruno BIDOYEN, Maire, ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.
- **APPROUVER** les résultats de l'exercice 2025 du budget CCAS.
- **APPROUVER** la comptabilité des valeurs inactives.
- **APPROUVER** le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou un membre délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

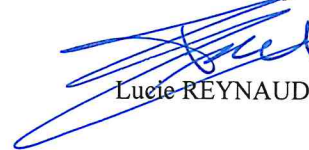
- Approuve le Compte Financier Unique 2025 du CCAS de Quincey,
- Autorise Monsieur le Maire ou un membre délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Affiché le **29 avril 2026**
Pour copie conforme :
La Secrétaire de Séance


Véronique BATISSE

En Mairie, le **29 avril 2026**
La Première Adjointe,


Lucie REYNAUD

